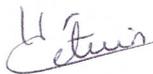


Accusé de réception en préfecture
095-219502804-20240621-2024-DM-084A-AU
Date de télétransmission : 02/07/2024
Date de réception préfecture : 02/07/2024

public - N° 02/07/2024

GOUSSAINVILLE – n° 2024/.....

Pour le maire
Par délégation de signature,
le Rédacteur
Valérie HETUIN



REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE GOUSSAINVILLE

Département du Val d'Oise

- Arrondissement de Sarcelles

- Chef Lieu de Canton

DECISION DU MAIRE n° 2024-DM-084A du 21 juin 2024

OBJET : DOMAINE DE COMPETENCES PAR THEMES - Culture (8.9)

CULTURE - Convention avec une structure culturelle – CIRQUEEVOLUTION – pour le spectacle « Pile Poil » et une animation « Le Poulomaton » de l'association des Plumés.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2020-DCM-01A en date du 4 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a procédé à l'élection de Monsieur Abdelaziz HAMIDA, en qualité de Maire,

Vu la délibération n° 2020-DCM-05A du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2020 décidant de déléguer à Monsieur Abdelaziz HAMIDA, Maire, les missions complémentaires prévues par l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la ville de Goussainville participe au réseau CIRQUEEVOLUTION dont elle est adhérente,

Considérant que ce réseau est le fruit d'une collaboration entre plusieurs villes et qu'il est soutenu par la direction des Affaires Culturelles d'Ile-de-France, la Région Ile-de-France et le Conseil Départemental du Val d'Oise,

Considérant que les différents partenaires se sont fixés comme objectif commun :

- De favoriser le développement des propositions de danse contemporaine sur le territoire départemental,
- De reconduire les publics, les plus socialement diversifiés, à découvrir et à s'approprier la richesse de ce genre artistique,

Considérant que pour la saison 2023/2024, le réseau a choisi de porter ensemble la diffusion du spectacle « Pile Poil » de l'association des Plumés,

Considérant que la Ville a décidé d'organiser le spectacle « Pile Poil » le samedi 22 juin 2024 à 16h30 et une animation « Le Poulomaton » de 17h15 à 18h15,

Considérant le projet de convention,

DECIDE

Article 1^{er} : DE SIGNER la convention avec l'association CIRQUEEVOLUTION - Espace Germinal - 2 avenue du Mesnil - 95470 FOSSES :

- pour 1 représentation du spectacle « Pile Poil » et 1 animation « Le Poulomaton », le 22 juin 2024,
- dans le Parc du Vieux Pays de Goussainville,
- pour un montant de 1.900 € net à la charge de la Ville (non assujetti à la TVA), CIRQUEEVOLUTION participant à hauteur de 1.297,49 €.

Article 2 : DE DIRE que les crédits nécessaires figurent au budget communal

Le Maire
Abdelaziz HAMIDA

The stamp is circular with a blue border. The text "MUNICIPALITE de GOUSSAINVILLE" is written along the top inner edge, and "(95) - n°01" is at the bottom. In the center, there is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a banner, with a star above it.

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.